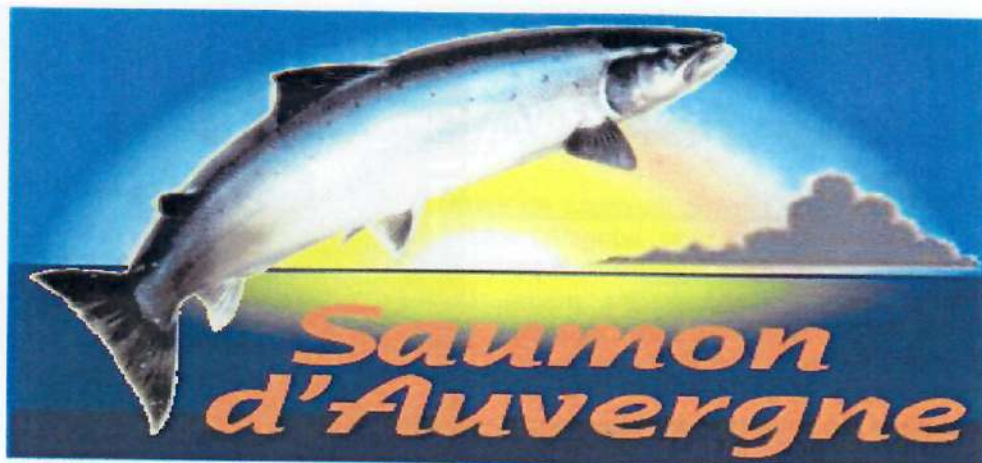




2002 - A. LECHÉLON ©

Année 2004 Numéro 10

Décembre 2004

Magazine d'information et de liaison édité par :

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de Publication Paul BRUNET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme

Siège Social : 2, Chemin des Coustilles 63340 LE BREUIL SUR COUZE © APS 2002 - Droits réservés

Dans ce numéro :



L'A.P.S.

*sur tous les fronts de
la communication*



***Une Vie Difficile
Pour les Saumons de
l'Allier !***



Courrier des Lecteurs



***Les Incubateurs
sont prêts !***



***Analyse pertinente...
« coup de Zénite » !***



***Argumentaires pour la
cessation des pêches aux
filets dérivants en mer
d'Irlande***

Le Mot du Président...

L'année 2004 aura été marquée par la tristesse du départ prématuré d'amis chers, mais aussi par la satisfaction avec le gain du procès engagé à l'encontre de la société SARIA, qui avait pollué la Sioule au cours des années 1999, 2000 et 2001, et entraîné la perte de 15 géniteurs. L'affaire est maintenant close, avec la condamnation définitive de la société SARIA. Ce procès fera date et sera une référence pour des préjudices identiques, ce qui bien sûr n'est cependant pas souhaité.

Au cours de cette année, nous avons eu l'occasion lors de réunions de LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs), du COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs), d'aborder le projet de réouverture de la pêche à la ligne du saumon. Nous avons été écoutés poliment, sans plus!

Nous devons dans le cadre de notre statut associatif assurer la protection et la sauvegarde du saumon. Nous estimons néanmoins que depuis 1994, année de l'interdiction de sa pêche professionnelle et sportive, les pêcheurs et adhérents que nous sommes avons participé très activement à la restauration et au retour du saumon. Devant cette abnégation on se doit de les féliciter. Une ouverture



Photo APS

*... Une ouverture de la pêche même très
restreinte serait dans un premier temps,
une juste récompense...*

même très restreinte de la pêche serait dans un premier temps, une juste récompense. L'absence de pêcheurs sur les bords de la rivière Allier est préjudiciable à son environnement. Nous sommes actuellement en présence d'une rivière sans vie, sans attrait, nous sommes bien placés pour le constater. A nous de rappeler aux responsables en haut lieu que si des décisions avaient été prises en leur temps, nous ne serions pas dans cette situation.

A toutes et à tous je présente les meilleurs vœux de l'association pour cette nouvelle année 2005.

Le Président
Paul BRUNET

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

L'A.P.S. présente sur tous les fronts de la communication...

Au contact du public : Ci-contre à droite, dans le cadre de la semaine « Rivières Vivantes » du 7 au 12 juin, dans les magasins CHAMPION, en partenariat avec le WWF, l'APS avait choisi de s'installer tout près du centre ville à Clermont-Ferrand. Dès 8h00, notre ami Jean-Marc, spécialiste des salons de la pêche de St Etienne et Courmon, avait installé son stand dans le hall d'entrée qui nous avait été réservé par la direction du supermarché. Beaucoup de passage, mais peu de personnes semblaient sensibilisées aux problèmes du saumon et à l'obstacle que représente le barrage de Poutès pour l'accès du migrateur sur les meilleurs zones de frayères. Une distribution de dépliant a néanmoins été effectuée et beaucoup d'informations ont été apportées aux trop rares personnes qui voulaient bien s'approcher de nos documentations et signer la pétition



Photo APS

Photo APS

Dans la presse :

Dans son édition du 31 Octobre 2004 le quotidien Régional La Montagne s'est fait l'écho du dernier numéro (N° 9 d'octobre 2004) de notre bulletin « Saumon D'auvergne » dans sa rubrique Pêche !

... Mais aussi pourquoi l' A.P.S. ne sera pas présente au Salon de la Pêche ...

Adhérents et amis pêcheurs, ne cherchez pas le stand de l'A.P.S. !

En raison des prix prohibitifs pratiqués pour obtenir un stand, nous ne serons pas au Salon de la pêche à la Grande Halle d'Auvergne les 14,15 et 16 janvier 2005 !!!



Photo APS

2004.11.11.21



Photo APS

2005.1.11.11.23

Nous étions fiers de présenter notre stand depuis de nombreuses années et heureux de vous retrouver pour vous communiquer les dernières infos sur le saumon et la rivière. En cela nous ne pouvons que renouveler nos sincères remerciements à monsieur Jean-Paul Goutte Quillet qui nous accueillait amicalement et gracieusement chaque année, conscient des limites budgétaires des associations sans but lucratif, comme la nôtre.

Mais voilà, les temps changent ! Cette année les organisateurs n'ont plus la même optique. Alors, devant le prix prohibitif demandé aux associations par les organisateurs du salon de la pêche à la Grande Halle d'Auvergne, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, que l'APS ne serait pas présente à cette manifestation. Nous le regrettons vivement et demandons à tout ceux qui avaient l'habitude de nous y retrouver de bien vouloir nous excuser pour cette absence qui met un terme à ce rendez-vous qui se perpétuait depuis plus d'une dizaine d'années.

Cependant, pour ceux qui en auront la possibilité, nous avons le plaisir de vous informer que **vous pourrez nous retrouver au salon national de la mouche artificielle les 19 et 20 février 2005 à St Etienne** où le Club de Pêche Sportive Forez Velay a la gentillesse de nous accueillir gracieusement depuis de nombreuses années.

Le Comité de rédaction

Une Vie Difficile Pour les Saumons de l'Alagnon !

Printemps 2004, une trentaine de saumons arrivent au Saut du Loup, et là, ils s'engagent dans l'Alagnon, pour s'étaler entre Lempdes sur Alagnon (43) et Ferrières Sainte Mary. (15)

Mais voilà, la belle rivière atteint son étiage en août (400l/s à Lempdes sur Alagnon). Bien sûr, ce qui devait arriver arriva !!! Deux ou trois saumons meurent de la pollution, et on peut estimer qu'une dizaine sont braconnés...

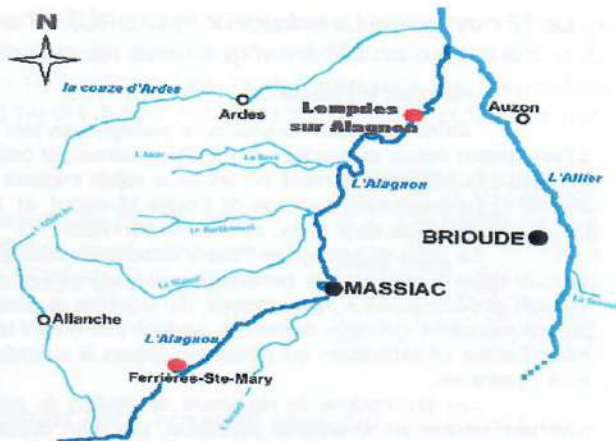
Lorsque les premiers coups d'eau d'automne se font sentir, une quarantaine de saumons s'engagent à nouveau dans l'Alagnon. Mais cette fois, ils devront affronter 9 barrages (dont, entre parenthèse, aucun n'est équipé de dévaloirs à tacons), et 6 turbines prêtes à les hacher menu, sans oublier les braconniers qui ne leur feront pas de cadeau, et la crue qui, comme l'an passé, menace de tout dévaster...

Un saumon femelle a été découvert mort depuis 5 à 6 jours le 16 novembre 2004 à 15 mètres en aval du barrage du Moulin à LEMPDES SUR ALAGNON (43) et plus précisément sous la 1ère vanne du béal. Cette femelle d'environ 90cm pour un poids pouvant être estimé à 10 livres présentait une blessure nette à hauteur de la tête. En y regardant de plus près on voyait que la blessure traversait le poisson de part en part à l'arrière de la tête. Cela aurait pu laisser penser que ce saumon avait pu être victime d'un tir par une arme à feu !... Mais il n'en est rien. Après l'intervention rapide des agents du CSP et une autopsie du cadavre, il a été constaté que la blessure mortelle n'était pas due à un coup de feu mais bien au tranchant d'une pale de turbine de micro centrale non équipée des protections prévues pour empêcher l'accès aux poissons. Elle est pas belle la vie ?

Il leur en faut quand même de la volonté pour persister dans leur quête de la frayère... Enfin ! Si les observations sont bonnes, il devrait quand même rester 60 saumons dans l'Alagnon ! Ils pourraient ainsi donner une trentaine de nids actifs ?... Nous allons nous occuper très sérieusement des problèmes rencontrés par les saumons sur la rivière Alagnon. Un contrat rivière est en cours, qu'elles en sont les résultats ? Affaire à suivre donc...

Denis PRUDENT

Membre du bureau de l'A.P.S.



Au printemps et à l'automne, les saumons engagés dans l'Alagnon se sont étalés entre Lempdes et Ferrières ...



Saumon femelle découvert mort le 16/11/2004 en aval du barrage du Moulin à Lempdes sur Alagnon

1- Emplacement de la blessure mortelle due à la pale d'une turbine de microcentrale.

2- Poches d'œufs sortis par pression sur le ventre du poisson.



2002 - A. LECHÉLON ©

J'aide les actions en faveur du saumon atlantique Loire Allier

J'adhère à l'Association Protectrice du Saumon.

NOM (en lettres CAPITALES): Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎ :

Membre adhérent..... : 18 € ☐ Membre sympathisant: 23 € ☐

Membre bienfaiteur: 30 € ☐

Ci joint la somme de €

Par chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ autre ☐

À l'ordre de l' Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

A M. Guy AUGRANDENIS, 3, rue des Grises - 63570 LA COMBELLE

➤ La carte de membre me sera envoyée à réception directement à mon adresse

Courrier des Lecteurs

Le 12 novembre Le président Paul BRUNET a reçu un courrier d'un adhérent que nous reprenons ici :

Monsieur le Président,

Jeune défenseur du saumon d'auvergne, en tant qu'adhérent à l'association depuis un peu plus d'un an, je voudrais par cette lettre donner mon avis très modestement sur les deux sujets majeurs de la revue d'octobre : l'enlèvement du barrage de Poutès Monistrol et le débat autour de la réouverture de la pêche du saumon sur l'Allier.

La levée du barrage de Poutès Monistrol semble bien engagée avec la prise en compte de cette action par le WWF et la fondation « nature et découvertes ». Nous devons, par équilibre et pour les mêmes raisons que celles que nous défendons, soutenir activement le démantèlement d'autres infrastructures qui pénalisent ailleurs la migration des poissons anadromes.

Les propositions de règlement de gestion du parcours Allier pour une réouverture éventuelle prochaine, très bien détaillée dans la revue d'octobre, sont sous entendues de bon sens. Je n'ai pas eu la possibilité de répondre au questionnaire des propositions de réglementation pour des raisons professionnelles. J'aurais répondu oui à toutes les questions, même si je trouve élevé le potentiel de prélèvement quotidien fixé à un saumon par pêcheur. De manière plus globale, je pense que ce projet de réouverture mérite d'être partagé dans le but de susciter l'adhésion du plus grand nombre. La réalité économique du coût de la production de saumons, indispensable si l'on veut un cheptel capable de résister à la pression de pêche même contingentée, impose une réévaluation financière du droit à pêcher le saumon. Elle distribue ainsi la communauté halieutique locale en deux catégories : les pêcheurs autorisés et les non autorisés à pêcher le saumon. Or la viabilité à terme de notre projet est directement liée au strict respect de la réglementation par l'ensemble des pêcheurs, autorisés ou non. Il semble opportun d'organiser d'ores et déjà le gardiennage adapté, il semble tout aussi important de faire adhérer à ce projet l'ensemble des pêcheurs, en mettant peut-être l'accent sur la fraction non autorisée. Il ne faudrait pas que pour des questions d'incompréhensions cette population se sente rejetée du lit de la rivière et se transforme peu à peu en une sourde opposition, vivier du braconnage et de la mise à mal du cheptel de saumons, donc de notre projet.

Je ne connais pas les capacités de communication de notre association, pour ma part je réalise un quadrillage du terrain informationnel et je sens monter une forme d'arnement de la part des pêcheurs non impliqués dans notre projet, et je tenais à vous en informer.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

En réponse à ce courrier, nous publions aujourd'hui le courrier établi par le secrétaire général Maurice PONS qui s'est fait porte parole de notre président et de l'Association :

Monsieur,

Votre courrier du 12 courant a retenu toute notre attention.

A propos de l'éventuel effacement du barrage de Poutès Monistrol, votre point de vue rejoint totalement le nôtre. J'ajouterais qu'au cas où nous ne pourrions obtenir l'arasement de cet obstacle, nous ne devrions pas ménager nos efforts pour avoir de meilleures conditions de franchissement de cet obstacle lors de la remontée des géniteurs et plus encore peut-être lors de la dévalaison des juvéniles. Rien ne sert de faciliter le repeuplement des frayères de l'amont si l'on ne peut pas en faire redescendre l'intégralité du produit.

En ce qui concerne une éventuelle réouverture de la pêche vous évoquez un délicat problème déjà partiellement abordé lors de notre dernière assemblée générale. A quel prix pourra-t-on pratiquer à nouveau cette pêche ?

Le 7 mars 2004 monsieur Patrick Martin, directeur de la salmoniculture de Chanteuges a déclaré qu'il était aberrant de pouvoir pêcher le saumon toute la saison pour 23 € ; alors qu'un saumon issu de la salmoniculture revient à 200 €. Pour accroître la production de Chanteuges, il faudrait des fonds importants que seule une majoration très sensible de l'apport des pêcheurs permettrait d'obtenir. C'est à partir de là qu'il y aurait selon vous des pêcheurs autorisés à pêcher et d'autres non. Cela signifie que tout pêcheur serait autorisé à pêcher le saumon à condition d'avoir les moyens de s'acquitter de la taxe afférente, les moins pourvus financièrement seront donc écartés. Cette sélection n'est pas du tout dans l'esprit qui prévaut jusqu'à présent dans notre pays pour la pratique de la pêche. Vous pensez avec raison que cela pourrait faire naître des sentiments de frustration et de rejet. Ces sentiments seraient sûrement très vifs chez les pêcheurs autochtones de condition modeste s'ils se voyaient supplantés devant leur porte par des pratiquants fortunés venus de toute la planète. Si l'on veut éviter l'incompréhension et les effets dévastateurs que vous évoquez ce n'est pas seulement en prêchant la bonne parole que nous y parviendrons.

Il faut trouver un compromis qui permette à tous les pêcheurs de satisfaire leur passion. Dans la catégorie « non autorisée » légalement ne figurent que ceux qui pêchent pour vendre leur poisson. Ecartons les sans état d'âme. Pour tous les autres, il nous paraît souhaitable d'arriver à une contribution acceptable entre 23 et 200 € et plus. Remarquons aussi que cette différence entre 23 et 200€ ne concerne que les individus issus de la production « artificielle » de Chanteuges.

Tous les efforts de notre association tendent à faire revenir sur une rivière débarrassée de ses principaux obstacles une souche importante de géniteurs sauvages qui eux ne coûteront rien une fois que le cycle reproducteur sera convenablement rétabli.

A cela on peut ajouter que certains organismes publics (tel l'E.P.L. par exemple, pourraient venir en aide à Chanteuges pour lui permettre d'accroître sa production sans avoir à réclamer une lourde contribution à chaque pêcheur... Mais ce n'est qu'une suggestion !

Nous continuons à réfléchir à cette question et nous tenons à vous remercier de nous en avoir rappelé l'importance.

Veillez trouver ici, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Les Incubateurs sont prêts !



Les incubateurs de l'Arçon et de la Prade gérés par l'APS, vont prochainement être remis en charge avec des œufs provenant de la salmoniculture de Chanteuges. Au mois de juin, une équipe de l'A.P.S et du S.M.A.T du Haut Allier a procédé à l'entretien annuel des installations. Les incubateurs sont des ensembles dont l'équilibre de fonctionnement est fragile, il faut donc mettre toutes les chances de notre côté pour optimiser les résultats.

La prise d'eau doit se faire dans les meilleures conditions possibles sur le ruisseau de l'Arçon ou dans le béal du moulin de la Prade. Les filtres sont donc désensablés et nettoyés. Une alimentation défectueuse... et tout peut être compromis...



A l'opposé, l'eau doit circuler et s'évacuer sans obstacle pour que les jeunes tacs trouvent le moment venu le chemin de la rivière et commencer leur périlleux voyage. L'ancrage des canalisations est à consolider. Paul, un spécialiste de la question... !

Ensuite, tout sera lavé à grande eau grâce à la pompe qui se fait un peu prier pour démarrer. Elle sera pourtant bien utile, il suffit pour s'en rendre compte de jeter un coup d'œil à la photo qui suit...



Malgré toutes les précautions (qualité de la prise d'eau, filtre) voilà le gravier que Laurent Bernard, du S.M.A.T, sort de la cuve après une saison de fonctionnement. Un nettoyage en règle s'impose pour éliminer toute cette vase.

Le matériel est donc lavé de fond en comble par Jean Barbier et Jean-Paul Cubizolles (Ils se débrouillent très bien !) Le gravier sera stocké dans des panières jusqu'à la prochaine saison...



Les clayettes font l'objet de soins particulièrement attentifs, elles seront rangées en attendant de recevoir les œufs fécondés au mois de janvier prochain. Leur propreté et leur état doivent être parfaits ...



CUIR CENTER

Le n°1 du salon cuir.

RN89 - 63370 LEMPDES - ☎ 04 73 61 60 06



La pérennité de nos incubateurs repose sur leur fonctionnement optimum, leur entretien, et surtout, leur suivi. Vous souhaiteriez vous y associer ? Prenez contact avec l'A.P.S (). Le travail sera*

mieux réparti et ce sera, comme ci-contre avec Didier Bouquet du C.S.P., l'occasion d'échanger nos points de vue.

(*) J.P. Cubizolles 30 rue Voltaire 63800 Cournon d'Auvergne (Tel 04.73.84.98.36)

Michel OUSTINOFF

Analyse pertinente... « coup de gueule » !

Nous publions, dans ce numéro 10 de « Saumon d'Auvergne », cette analyse pertinente et ce « coup de gueule », qu'a bien voulu nous communiquer Julien Brugerolles, étudiant à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, qui est aussi l'auteur d'une thèse remarquable :

« Logiques d'acteurs et conflits d'usages liés à l'utilisation d'une ressource en eau : Le cas du saumon atlantique dans le « Haut Allier » »

Cet article paru récemment dans l'hebdomadaire « La Ruche », résume parfaitement la situation dans laquelle se situe aujourd'hui l'avenir du saumon par rapport aux nombreux obstacles qu'il rencontre dans sa migration et principalement le barrage de Poutès.

Il met le doigt là où ça fait mal, et il souligne parfaitement ce qui est devenu aujourd'hui pour beaucoup « Le Sujet qui Gêne ». Nous tenons ici, à le féliciter pour cette prise de position courageuse et à le remercier de nous avoir aimablement autorisé à diffuser son article dans notre magazine. Cette publication va bien dans le sens que préconise notre association quant à la nécessité de supprimer tout ce qui peut faire obstacle à la migration du saumon sur les rivières de notre région.

● LE BARRAGE DE POUTES : UN VERROU POUR LE SAUMON, UN FREIN AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU HAUT ALLIER !



Tous ceux qui ont un jour entendu parler du saumon atlantique connaissent son formidable périple pour revenir se reproduire dans sa rivière natale. Quant à ceux qui côtoient en France un de ces cours d'eau encore fréquentés par le « roi » des salmonidés, ils savent combien cette ressource peut s'avérer profitable à leur territoire. Le Haut Allier a constitué jusqu'aux années 1980 une zone active pour la pêche amateur de cette espèce. Combien d'histoires de pêche s'échangent encore entre les anciens « saumonniers » du brivadois ou du langeadois ?

Comme le prouvent différentes études scientifiques, les seuils et barrages construits au cours du XIXe et du XXe siècle sur la Loire et l'Allier se révèlent avoir joué un rôle prépondérant dans la régression considérable puis la quasi disparition de l'espèce dans l'Allier. On ne dénombrait plus que 267 saumons ayant franchi le barrage de loisir de Vichy en 1998. Les autres usagers de l'eau (agricoles, industriels, loisirs) ne sont venus que par la suite s'ajouter à l'impact de ces obstacles humains à la remontée de l'espèce vers ses zones naturelles de frayères situées à l'amont des bassins versants (partie supérieure de l'Allier, l'Alagnon, le Chapeauroux). Contrairement à la réponse de bon sens souvent partagée par beaucoup d'entre nous, selon laquelle : « c'est d'abord la pollution qui a fait disparaître les saumons de l'Allier », il faudrait plutôt dire : « ce sont d'abord les barrages qui ont fait disparaître les saumons et continuent à empêcher leur retour ».

Bien sur, notre cher animal reste sensible à d'autres aménagements ou activités humaines sur le cours d'eau. Mais plus que tout autre, les barrières physiques du barrage s'opposent à ses migrations. Les multiples initiatives locales prises pour sa conservation ou sa réintroduction dans le Haut Allier (salmoniculture de Chanteuges, future fondation saumon, mise en place du schéma d'aménagement et de gestion des Eaux du Haut Allier) font grand bruit, et il ne passe pas quelques semaines sans que l'on nous vante les intérêts et les mérites de tels chantiers dans la presse locale ou régionale. Reste que derrière cette agitation médiatico-politique, bien peu d'élus locaux semblent s'être engagés réellement et avec sérieux (devrais-je dire courage ?) dans la remise en cause d'ouvrages si nuisibles à l'espèce tels que Poutès (plus de 60% des zones de frayères et de grossissement des alevins se trouvent en amont de cet obstacle) ou certaines microcentrales.

Tous se veulent conciliants et adeptes de la « concertation », au risque de faire naître de « vrais-faux espoirs » autour d'un possible rapide retour d'une activité pêche du saumon dans notre région. Mais leur rôle n'est-il pas d'abord de prendre des décisions dans l'intérêt des citoyens ? On comprend aisément que « le politique peine à voir disparaître une activité économique sur son territoire. Mais combien le tourisme autour du saumon atlantique pourrait-il bien rapporter au Val d'Allier et au Haut Allier, quand on sait les sommes considérables qui sont en jeu dans d'autres pays ou d'autres régions françaises ?

Pour l'heure, et malgré certaines déclarations opportunistes, il reste scientifiquement inconcevable d'envisager une quelconque reprise de la pêche du saumon sur l'Allier à court terme sans que les principaux obstacles aient été supprimés. Pourquoi dès lors continuer à faire croire à chacun que « saumons et barrages » sont compatibles ? Ce positionnement politique contribue à retarder d'autant le retour d'un nombre suffisant de saumons permettant le retour d'activités touristiques liées à la pratique de la pêche et à l'exploitation de l'image « nature » du Haut Allier comme solution porteuse d'un renouveau socio-économique et culturel territorial. Pour apercevoir longtemps encore la silhouette de salmo salar venant se reproduire sur les frayères du Haut Allier, il est sans doute urgent que chacun prenne en compte le poids des obstacles hydroélectriques comme cause première de sa progressive disparition, d'une part, et du handicap préjudiciable que constituent ceux-ci à la recomposition d'une population autonome d'autre part. Car comme l'affirmait avec ironie, un chercheur de l'INRA spécialiste des populations de saumons atlantiques en France lors d'un colloque sur les conséquences des ouvrages hydrauliques sur la dynamique des stocks de saumon d'une rivière bretonne : « vouloir retrouver dans nos rivières une population autonome de saumons suffisante pour pouvoir exercer une activité pêche sans effacer certains seuils ou barrages, c'est comme vouloir passer la 5ème sans avoir enlevé le frein à main ».

CHAUFFAGE CENTRAL
EAU CHAUDE SOLAIRE
VENTILATION MÉCANIQUE
CONTRÔLÉE



PLOMBERIE SANITAIRE
ZINGUERIE
CLIMATISATION

**CHAUFFAGE SANITAIRE
CATALAN**

66000 PERPIGNAN

4 bis, rue Augustin Thierry

Tél. : 04 68 54 72 22

Fax : 04 68 54 72 62

66140 CANET-EN-ROUSSILLON

16, rue du Macabeu

Tél. : 04 68 80 51 71

Fax : 04 68 54 72 62



Julien Brugerolles



Argumentaires pour la cessation des pêches aux filets dérivants en mer d'Irlande

Dans plusieurs articles nous vous avons fait part des pêches commerciales en mer d'Irlande du saumon sauvage qui s'opèrent sur des stocks mixtes. En effet ces saumons sont sur la route de retour vers leurs rivières d'origine, ils traversent les frontières internationales au cours de leurs migrations océaniques. L'excellent livre « Le Saumon Seigneur des Gaves » de Jean Paul Valiente (Editeur Mon Helios ; 6 avenue de la Gare ; Oloron Ste Marie ; tel 05 59 27 97 26) ainsi que The Salmon Annual 2004 (Silver Run Publishing Heidarvegur 16, 230 Kelflavik ; Iceland) font part des arguments juridiques que nous disposons légalement pour faire pression sur le gouvernement Irlandais. Nous pensons que ces arguments doivent être connus du plus grand nombre, ils doivent être de plus, consolidés par des faits probants.

Les faits probants

Rappelons d'abord le déclin des captures de saumon dans le monde, puis la comparaison des chiffres d'affaires entre la pêche commerciale aux filets dérivants et la pêche sportive du saumon en Irlande.

Le déclin des captures de saumon sauvage dans le monde (toutes méthodes de pêches confondues) :

Année 1970	10 421 tonnes
Année 1980	8330 tonnes
Année 1990	3456 tonnes
Année 2000	2905 tonnes
Année 2001	3078 tonnes
Année 2002	2640 tonnes
Année 2003	2461 tonnes

Les chiffres d'affaires comparés de la pêche commerciale aux filets dérivants en Irlande et ceux de la pêche sportive à la ligne en Irlande (Rapport d'un cabinet indépendant Indecon) en 2003 :

	Pêches commerciales	Pêche sportive
Nombre de licences	877	33 000
Nombre de poissons capturés	149 000	30 000
Valeur d'un saumon capturé	32 €	613 €
Valeur totale	4,8 millions d'Euros	18,4 millions d'Euros

L'argumentaire juridique

Des pays comme l'Irlande sont à la fois pays d'origine et pays d'accueil. L'article 66(1) de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer prescrit que le ou les états dont les rivières sont les frayères de stocks particuliers seront les premiers intéressés à ces stocks et en porteront la responsabilité. Ceci confère à des pays membres, pris individuellement, comme l'Allemagne, la France et l'Espagne, des droits substantiels dans la détermination de



mesures telles que le total autorisé de captures (TAC) – pour protéger leurs stocks au cours de leurs migrations dans les eaux côtières de l'Irlande, de la Norvège et du Royaume-Uni.

De plus, la situation dans laquelle des saumons originaires des rivières d'un état font leur migration dans les eaux d'un autre état est couverte par d'autres clauses de l'article 66 et à d'autres endroits de la convention. L'article 66(4) stipule que là où les saumons originaires de rivières d'un pays migrent dans ou au travers des eaux d'un état voisin, ce dernier devra coopérer avec l'état d'origine en ce qui concerne la préservation et la gestion de tels stocks. L'article 66(2) autorise l'état d'origine, après concertation avec l'état voisin, à fixer le total autorisé de captures (TAC = total allowable catch) pour les saumons originaires de ses rivières et l'article 56(2) enjoint chaque état de tenir compte des droits et des devoirs des autres états.

Jusqu'à présent, les états nationaux ont préféré, pour des raisons politiques, ignorer les dispositions de la convention. le NASF (North Atlantic Salmon Fund) compte cependant faire en sorte, pour l'avenir du saumon que l'esprit et la lettre de la convention deviennent réalité.

Souhaitons que tous les décideurs politiques de France et d'Europe aient connaissance de ces points clés.

Louis SAUVADET

Vite Lu...

Selon les chiffres aimablement communiqués par Logrami, la fondation saumon et la ville de Vichy, la population de saumons actuellement répertoriée dans la rivière est de :



- 662 saumons ont franchi les passes du barrage au 5 décembre 2004 : soit 1% de saumons de 1^{er} été, 34% de saumons de 2^{es} étés et 65 % de saumons de 3^{es} étés.

LANGEAC :

• 216 saumons ont franchi les passes du barrage au 8 décembre 2004 (chiffre indicatif, car des saumons franchissent directement quand le niveau le permet.)

POUTES :

- 89 saumons ont emprunté l'ascenseur pour franchir le barrage au 8 décembre 2004

**SALMONICULTURE :**

A l'automne, 63 saumons ont été capturés et ont gagné les bassins de stockage de la salmoniculture de Chanteuges pour y attendre la période de maturité pour la fraye avec les locataires déjà présents. Ce cheptel représentait 43 femelles et 20 mâles.

**Frayères :**

Conditions très favorables cette année pour les frayères... Notre ami Louis Sauvadet, toujours très affûté a capturé (dans son appareil photo) plusieurs saumons bien installés sur les nids dont voici quelques exemplaires. Les poissons sont en parfaite santé et si une crue comme celle de l'an passé ne vient pas perturber la nature, c'est de bon augure pour l'avenir... Et qui sait, peut-être pourrons nous nous mesurer aux futurs saumons, mais avant laissons les grandir !

**Subvention du Conseil Général du Puy de Dôme :**

Suite à l'intervention de messieurs Bertrand Pasciuto et Maurice Mestre, respectivement Conseillers Généraux des cantons de Courmon et St Germain Lembron, le Conseil Général du Puy de Dôme a attribué une subvention de 452 € à notre association. Nous les remercions bien vivement pour leur soutien à la cause du saumon dans notre département emblème d'une eau de qualité et d'une valeur économique pour le département. Il sera fait bon usage de cet argent pour la sauvegarde de la rivière Allier et la restauration de ses saumons.

Dernière Minute !

Le marquage des smolts aura lieu du 11 au 14 janvier 2005 puis du 18 au 20 janvier 2005 à la salmoniculture de Chanteuges (43). Dans la mesure de ses possibilités, l'APS participera à cette opération à raison de deux personnes par jour. A cette occasion, nous lançons un appel aux bonnes volontés. **Toute personne intéressée peut s'inscrire par téléphone au 04.73.71.61.59**

